

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 OCTOBRE 2020**

Convocation du 23 octobre 2020

Le trente octobre deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS

Présents :

Mesdames BLANCHAIS Christine, LOZACHMEUR Estelle
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, HANINI Lahbib, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

Absents excusés :

Mesdames AMARA Marie-José, BARRILE Marie-Madeleine, HEID Sophie, KRIEGER Marie-Odile
Monsieur WEBER Jérôme

Membres en fonction : 15

Présents: 10

Absents excusés : 5

Secrétaire de séance : M. FIEGEL Gilbert

La présence du public en période de confinement n'est plus possible.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

M. FIEGEL Gilbert est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 octobre 2020

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 2 octobre 2020 et après discussion, les membres du conseil municipal décident d'approuver celui-ci à l'unanimité.

3. Création du site internet et création d'une identité visuelle : choix des prestataires

A/ **La création du site** : la commission Communication a reçu une dizaine de devis. Elle propose de travailler avec la société E-Novea dont l'agence est basée à l'Espace Européen de Schiltigheim. La proximité du prestataire, en plus du prix et des prestations, a été un des critères de ce choix.

La prestation prévoit la création d'un site internet complet, fonctionnel en ligne. La commune sera chargée de définir l'arborescence du site et d'y apporter le contenu ainsi que les photos à

publier. Le montant du devis est de 2650.00 € HT auxquels il faut ajouter un abonnement mensuel de 85 € HT. Cet abonnement inclus l'hébergement, la maintenance, la sécurité, et la mise à jour du site autant que nécessaire.

B/ L'identité visuelle : nous avons souhaité créer une identité visuelle pour notre village. Celle-ci sera déclinée pour le site internet, le courrier à en-tête et les cartes de visite. L'agence Label ID nous présentera 3 pistes créatives qui pourraient intégrer ou rappeler le blason de Durningen. Le projet s'élève à 2704.25 € HT.

Le site internet devrait être créé d'ici le 1^{er} trimestre 2021.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le projet de la société E-Novea pour un montant de 2650.00 HT + 85 € HT/mensuel et celui la société Label ID pour un montant de 2704.25 € HT.

4. Demande de subvention Caritas

Mme le Maire donne lecture d'une demande de subvention de Mme Malou Elbel, responsable de l'équipe Caritas Kochersberg-Ackerland. Elle nous sensibilise au manque de trésorerie lié à l'impossibilité qu'il y a eu cette année d'organiser les habituelles manifestations pour continuer à aider des familles du Kochersberg dans le besoin. Le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 300 €.

5. Salle communale : mise en place d'un écran de projection et d'un vidéo projecteur

Pour optimiser l'utilisation de la salle des fêtes, permettre d'y donner des conférences, d'y projeter des films... avec un matériel plus performant, une réflexion a été menée sur plusieurs mois autour d'une modernisation de l'équipement audiovisuel.

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux un power point du projet, 3 devis ont été demandés aux sociétés VIDELIO, LAGOONA et WEBER. Le projet consiste en la mise en place d'un écran de projection de 181 x 290 cm en bordure de scène avec une commande électrique de l'écran. Le vidéo projecteur sera placé en fond de scène, avec une projection par l'arrière, et proche du plafond pour ne pas gêner la circulation. Il sera piloté par une tablette simple d'utilisation. Un dispositif de connectique PC sans fil complètera le projet ainsi que des amplis et des enceintes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le projet de la société VIDELIO pour un montant de 23 153.61 € HT.

Par ailleurs, des demandes de devis sont en cours pour refaire le carrelage du balcon qui est décollé et très abîmé ainsi que pour rafraîchir les murs intérieurs.

6. Bilan des demandes d'urbanisme en cours et délivrés

Les avis de dépôt des demandes d'urbanisme ainsi que les accords sont affichés sur les 2 tableaux d'affichage de la mairie.

7. Divers

- La cérémonie du 11 novembre 2020 : se limitera au dépôt d'une gerbe devant le monument aux morts par le maire et les adjoints.

- Salle des mariages : une réflexion est en cours pour déplacer la salle des mariages dans la salle de droite au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère. En effet, cette salle permettrait d'accueillir davantage d'invités car elle est plus grande. Elle est également plus lumineuse, chaleureuse que le « caveau » sous la mairie dans lequel sont célébrés les mariages actuellement.

Cette nouvelle salle n'étant pas dans les locaux de la mairie, il est nécessaire de faire une demande auprès du Procureur de La République qui doit donner son accord.

- Point d'apport volontaire (dépôt de verre et vêtements) : régulièrement des dépôts sauvages sont constatés. Une réflexion est en cours pour réaménager cet espace.

Pourquoi ne pas réduire l'espace au strict minimum nécessaire au dépôt, enlever une partie de l'enrobé et y planter de la végétation ? Couper les haies de lauriers pour éviter les dépôts sauvages « cachés » ? Contact sera pris avec la société Recycal pour connaître précisément leurs contraintes de vidage des containers.

La pose de caméras ne semble pas être la solution. Des caméras ont été installées dans certaines communes du Kochersberg mais elles ont rapidement été vandalisées.

Un panneau d'information et/ou d'interdiction sera mis en place.

- Fête des aînés : compte tenu du contexte sanitaire actuel, la fête des aînés n'aura malheureusement pas lieu cette année. En témoignage de l'attention que la commune souhaite porter à ses aînés, un colis gourmand leur sera offert et remis par l'équipe municipale à leur domicile.

Cependant, vu le nombre croissant d'aînés dans notre commune (vous êtes 192 à avoir plus de 60 ans), vu la taille de notre salle des fêtes, nous avons décidé de porter à 65 ans l'âge requis pour être convié à la fête de Noël. Mais pour la fête de Noël 2021 comme pour les suivantes, nous continuerons à inviter les personnes qui avaient 60 ans en 2019.

Le Maire

Christine BLANCHAIS



Le secrétaire de séance

Gilbert FIEGEL

